

Conseil consultatif supérieur des cours philosophiques
Avis n°15 du Conseil

Avis du Conseil sur la note d'intention du Gouvernement à propos de l'extension à deux périodes par semaine du Cours de Philosophie et de Citoyenneté.

Avis n°15

1. Les compétences du CCSCP

Pour rappel, la compétence du Conseil consultatif supérieur des cours philosophiques (CCSCP) est délimitée par l'article 2 du Décret du 3 juin 2005, lequel indique en son § 2, 2° que le CCSCP peut formuler un avis préalable à l'adoption de toute disposition réglementaire ou réglementaire touchant l'organisation et le subventionnement des cours philosophiques.

Dans le cas d'espèce, le CCSCP n'est évidemment pas compétent pour évoquer en tant que telles les intentions du Gouvernement quant à une éventuelle extension à deux périodes du cours de philosophie et de citoyenneté (CPC) mais peut, en revanche, se prononcer sur les incidences que cette dernière entraînerait sur la politique générale des cours philosophiques.

Cet avis n°15 est, dans ce cadre, la réponse à une sollicitation de Madame la Ministre qui, en date du 27 février 2023, a fait part de son souhait de connaître les remarques, suggestions et mises en garde éventuelles du CCSCP en vue de l'extension à deux périodes par semaine du cours de philosophie et de citoyenneté (CPC).

Le CCSCP prend acte de la note d'orientation du Gouvernement et tient, à cet égard, à remercier Madame la Ministre de le solliciter à ce propos dans le cadre d'un futur avant-projet de décret.

2. L'extension à 2 périodes du cours de philosophie et citoyenneté

Par un mail du 27 février 2023, Madame la Ministre de l'Éducation a fait part de son souhait de connaître les remarques, suggestions et mises en garde éventuelles du CCSCP en vue d'une possible extension à deux périodes par semaine du cours de philosophie et de citoyenneté (CPC).

La démission de deux membres du Bureau a retardé la reprise des travaux du CCSCP; ce dernier s'est réuni pour la première fois dans le courant du second semestre de l'année scolaire 2022-2023 le 5 avril dernier afin d'avaliser la constitution du nouveau Bureau.

En réponse à la présentation des membres des Cabinets Ministériels de ladite note d'orientation lors de sa réunion du 23 mai 2023, le CCSCP s'est ensuite réuni le 19 juin 2023 pour collecter les avis des composantes du Conseil.

Étant donné que ce projet de réforme, selon les informations données par la Ministre, n'aboutira probablement pas au terme de cette législature, le CCSCP a choisi de rendre un premier avis constructif à destination du prochain Gouvernement.

Il indique qu'il souhaiterait, comme précédemment et tout comme a pris soin d'y répondre Madame la Ministre, être informé de l'évolution du dossier et être sollicité en amont de l'adoption d'un avant-projet de décret à ce propos.

Le CCSCP souhaite donc par cet avis faire part à Madame la Ministre des points d'attention suivants quant aux implications d'une éventuelle extension à deux périodes par semaine du Cours de Philosophie et de Citoyenneté, tant au niveau des élèves, du personnel enseignant qu'en ce qui concerne les aspects financiers, à savoir:

1. les conditions organisationnelles pour les élèves souhaitant bénéficier de l'heure restante de cours philosophiques
2. les conditions de travail des enseignants des cours philosophiques en termes de fonctionnement, de statut, de titres et de salaires
3. la nécessité impérieuse d'organiser les CMOR et CDER non encore programmés à l'heure actuelle
4. les conditions organisationnelles pour les enseignants et aussi pour les directions d'écoles
5. l'impact budgétaire de la réforme

Le 6 septembre 2023